APERÇU

DE LA

SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA SUISSE

PAR JULES DE VROIL.

EXTRAIT

DU

JOURNAL DES ÉCONOMISTES,

Revue mensuelle de l'Économie politique, des Questions agricoles, manufacturières et commerciales.

(N° 56. Juillet 1846.)

(5e ANNÉE, N° 8.)



PARIS.

Au bureau du Journal des Economistes,

CHEZ GUILLAUMIN ET Cie, ÉDITEURS,

RUE RICHELIEU, 14.

1846

Imprimerie de HENNUYER et Ce, rue Lemercier, 24. Batignolles.

APERÇU

DE LA

SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA SUISSE.

La Suisse est de tous les Etats de l'Europe celui où les principes qui font la richesse et la grandeur des nations reçoivent l'application la plus large et la plus intelligente. Pendant que la France, assaillie par les intérêts privés, se débat faiblement contre ceux qui l'entraînent dans la voie dangereuse des primes et des prohibitions; que l'aristocratie anglaise défend contre un peuple affamé un monopole odieux; que l'Allemagne, pour augmenter l'étendue d'un marché intérieur trop étroit pour elle, ne fait, en les rendant plus solides, qu'élargir les murs de sa prison; que la Belgique et la Hollande échangent chaque jour des tarifs dont le but est de se nuire réciproquement [1], la Suisse, calme et heureuse, malgré les incidents de ces derniers temps, donne au monde la démonstration éclatante des avantages qu'éprouvent les nations à se conformer aux lois naturelles de l'économie sociale.

Il appartenait à un peuple qui a si glorieusement conquis son indépendance, de prouver que toutes les libertés se tiennent, et que, si la liberté politique et la liberté civile sont les plus grands biens dont un État puisse jouir, la liberté du travail et la liberté des échanges ne sont pas moins salutaires aux nations. Des protections funestes, des réglementations dangereuses n'ont point engendré chez ce peuple libre cette surexcitation fébrile, ces symptômes inquiétants qui affectent d'une manière constante la situation industrielle des pays où la loi a entravé le développement naturel et régulier de l'activité humaine. Les salaires y sont exempts des oscillations si fréquentes qui sont les conséquences inévitables du système protecteur. Le bas prix des produits les met à la portée de toutes les classes, et convie les plus pauvres à de nombreuses jouissances et à un bien-être que, par malheur, l'on rencontrerait difficilement ailleurs.

La Suisse, cependant, lutte contre bien des obstacles. Enveloppée de toute part de douanes formidables, comptée pour peu de chose par la diplomatie des principaux cabinets de l'Europe, elle ne peut exiger la réciprocité les armes à la main, ni stipuler des traités de commerce pour assurer des débouchés à ses produits. Et pourtant elle reçoit, sans prélever de tribut, les produits étrangers de quelque part qu'ils viennent : elle est le marché libre de tous les peuples du monde. Aussi, quelques esprits patriotiques ont-ils essayé de lui persuader qu'elle jouait un rôle de dupe, qu'il était de son intérêt bien entendu de refuser les produits des pays qui refusaient les siens. Ils lui conseillaient d'user de représailles et d'opposer prohibition à prohibition. Ces motions, dont personne ne pourrait incriminer l'intention, n'ont eu d'autre résultat que de déterminer la Diète fédérale à nommer une commission qui a été chargée de

---

[1] Il y a quelques mois que nous écrivions ces lignes.

lui présenter un rapport général sur la situation manufacturière, agricole et commerciale de la Suisse. La discussion s'est ensuite ouverte sur ce rapport dans le sein de la Diète. C'est là que sont venues échouer les prétentions des prohibitionnistes, et que la victoire est demeurée aux principes de l'économie politique.

C'est au rapport présenté en exécution de l'arrêté pris par la Diète, et dont la rédaction appartient à M. de Gonzenbach, secrétaire d'Etat de la Confédération, économiste aussi distingué qu'homme d'État éminent, que nous empruntons presque tous les faits que nous allons exposer, employant même souvent ses propres expressions afin d'être plus exact [1]. Nous tenons quelques-uns de ces faits de M. de Gonzenbach lui-même, qui a eu l'extrême bonté, dans un entretien que nous eûmes avec lui, de nous donner, en outre, quelques détails intéressants et plusieurs renseignements curieux. Nous sommes heureux de pouvoir lui exprimer ici notre vive reconnaissance.

De toutes les industries de la Suisse, l'industrie cotonnière est la plus importante. Sous une forme ou sous une autre, elle occupe un nombre considérable d'ouvriers dans presque tous les cantons. Les premières filatures datent du système continental; cette prohibition gigantesque que l'Empereur avait décrétée en haine de l'Angleterre, imprima en Suisse une activité momentanée à la fabrication des cotons. Mais cet état de choses ne dura pas longtemps : les traités de 1815 ouvrirent le continent aux marchandises anglaises, et la Suisse se trouva en présence de rivaux puissants et d'une concurrence redoutable, devant laquelle elle aurait infailliblement succombé, si ce n'avait été sa prodigieuse activité et sa rare intelligence. Les filatures de coton surtout, créées pour la plupart de la veille, semblaient réservées à une ruine complète, car les filés anglais envahissaient le pays à des prix fabuleusement bas, et, à prix égal, ils auraient obtenu la préférence sur les produits nationaux, à cause de l'excellente réputation dont ils jouissaient.

La Suisse, cependant, ne succomba point dans cette lutte. Elle aurait pu avoir recours à l'expédient qui plaît si fort à nos législateurs, à la prohibition. Elle fit mieux. Avec cette énergie et cette persévérance qu'on lui connaît, elle se mit d'abord à fabriquer les numéros les plus ordinaires, car il était constant qu'elle ne pouvait produire les plus fins à aussi bon marché que l'Angleterre. Puis, à force de soins, elle arriva à la fabrication de ces derniers, et elle est devenue si parfaite, qu'aujourd'hui ils soutiennent avec avantage la concurrence des filés anglais sur les marchés étrangers. C'est assurément la plus belle victoire industrielle qu'ait jamais remportée la Suise, et ce succès est un titre de gloire que ne peut revendiquer l'industrie cotonnière d'aucun autre pays de l'Europe. En effet, les autres Etats, malgré la merveilleuse puissance attribuée au régime prohibitif, opposent en vain des taxes de plus en plus onéreuses à l'introduction des filés de coton de provenance étrangère : en dépit de ces protections exorbitantes, ils ne peuvent atteindre à la perfection des produits de la Suisse et de l'Angleterre; et, ce qu'ils redoutent le plus, ils demeurent, sous ce rapport, *tributaires de l'étranger.* L'industrie cotonnière

---

[1] Bericht der eidgenœssichen experten Kommission in handelssachen, uber die handelsverhaltnisse der schweiz zum auslande. — Luzern, beï xaver meyer 1844. (*Rapport de la Commission fédérale d'experts en matière de commerce, sur les relations commerciales de la Suisse avec l'étranger.*)

317

de la Suisse, au contraire, est parvenue, par la seule puissance de la liberté, à se placer au premier rang.

En 1844, on comptait en Suisse 131 filatures de coton, dont 70 dans le seul canton de Zurich. Elles mettent en mouvement 660,000 bobines, et fournissent chaque année plus de 160,000 quintaux de coton filé. Le chiffre des importations des cotons en laine, destinés à alimenter ces filatures, a suivi, depuis quelques années, une progression constante ; il était, en 1842, de 228,000 quintaux. Le nombre des ouvriers employés aux travaux de cette industrie s'élève à plus de 10,000. Les produits de ces filatures sont tissés à la mécanique dans 18 usines, qui livrent au commerce 100,000 pièces de coton. Mais la plus grande partie des tissus est encore confectionnée à la main, au moyen des métiers ordinaires, qui sont au nombre de près de 100,000. Le seul canton de Zurich compte 18 à 20 mille tisserands, qui fabriquent chaque année près d'un million de pièces de tout genre.

La position des tisserands suisses commence à devenir fort précaire par suite de la concurrence que leur fait le tissage à la mécanique. Leur salaire est tombé à 16 balz par semaine, environ 2 fr. 30 c. On comprend qu'ils ne pourront tenir longtemps avec une rétribution si minime. La seule ressource qui leur reste c'est de s'adonner au tissage mécanique, ou bien de se livrer exclusivement à la fabrication des tissus façonnés qui ne peuvent point être facilement confectionnés au tissage mécanique. C'est ce qu'ont parfaitement compris les ouvriers suisses, et ce qui explique l'introduction toute récente des métiers à la Jacquart dans plusieurs cantons. Ainsi se terminera cette crise industrielle, semblable à bien d'autres que l'on rencontre dans l'histoire des faits économiques, et qui ont donné lieu plus d'une fois à des récriminations mal fondées et à des plaintes dont l'éloquence ne pouvait faire passer l'exagération. Le tissage mécanique ruine les tisserands à la main par la même raison que la filature mécanique a ruiné les fileuses, que l'imprimerie a ruiné les copistes : triste nécessité qui condamne l'humanité à acheter au prix de cuisantes douleurs individuelles la plupart des progrès sociaux !

Immédiatement après l'industrie cotonnière, qui, comme nous l'avons dit, est la plus considérable de toutes les industries de la Suisse, vient l'industrie de la soie. On peut évaluer à environ 40,000 le nombre d'ouvriers qu'elle emploie. Le canton des Grisons et celui du Tessin se livrent avec succès à l'éducation des vers à soie, et produisent annuellement à peu près 50,000 livres suisses de soie (la livre suisse, *pfund*, est égale à la moitié d'un kilogramme), ce qui n'empêche pas l'importation de la soie grége, et des articles de soie et demi-soie d'augmenter dans une proportion considérable. Elle s'élevait, en 1842, à 28,300 quintaux ; et, en 1843, à 29,900. La fabrication des étoffes et des rubans de soie a lieu dans les cantons de Berne, Soleure, Argovie, Thurgovie, mais surtout dans les cantons de Bâle et de Zurich. Cette industrie a pris une immense extension depuis 1815; et ce développement est le résultat de l'impulsion énergique que reçut la fabrication à cette époque, et surtout de la merveilleuse fortune industrielle qu'a faite depuis l'Amérique. C'est grâce à ce débouché nouveau que l'industrie de la soie est parvenue en Suisse à la position qu'elle occupe, et soutient pour quelques articles la concurrence avec les produits des fabriques françaises les plus renommées.

Les étoffes fabriquées en Suisse sont principalement des étoffes unies, depuis les taffetas les plus forts jusqu'aux tissus les plus légers. Les événements

politiques y ont conduit quelques ouvriers de Lyon, qui ont introduit dans le pays les métiers à la Jacquart; mais le nombre en est encore fort peu considérable. Une partie de ces soieries s'exporte en Allemagne, et surtout à Leipzick et à Hambourg: il s'en expédie aussi en Russie et à Trieste. Mais l'exportation la plus considérable se fait en Amérique, qui reçoit plus de la moitié des soieries de la Suisse.

Le siége principal de la fabrication des rubans de soie est Bâle: les rubans que l'on fait dans cette ville sont tellement semblables à ceux de Saint-Etienne et de Lyon, qu'exportés à Paris ils en reviennent souvent, et sont reçus en Suisse comme des produits de l'industrie française. L'exportation des rubans rencontre de la part des lois de douane moins d'obstacles que celle des tissus de soie, et les tarifs qui frappent cette espèce de produits sont bien plus modérés. Le débouché le plus important est encore l'Amérique.

Sans avoir pris d'aussi grands développements que les industries du coton et de la soie, la fabrication des tissus de chanvre et de lin ne laisse point d'avoir de l'importance. La matière première qu'elle met en œuvre est en totalité produite par le sol de la Suisse; le lin est cultivé dans les cantons de Berne et d'Argovie, et le chanvre partout. Les machines préparent une transformation complète à l'industrie linière, et consomment une révolution analogue à celle que nous avons signalée dans la fabrication du coton. L'antique industrie du fuseau est détrônée: le sceptre appartient désormais au produit sorti des filatures mécaniques. La paysanne suisse au surplus s'est exécutée de bonne grâce, et le lin n'est partout filé à la main que pour les besoins du ménage. Aussi les fils étrangers arrivent-ils de toutes parts; de la Belgique, de la France, mais surtout d'Angleterre. L'importation des fils de chanvre et de lin, et des toiles de toute espèce, a été, en 1842, de 14,600 quintaux, et, en 1843, de 14,000. L'explication de cette diminution, qui, au surplus, n'a rien d'effrayant, se trouve dans la difficulté de la transition du filage à la main à l'emploi de la filature mécanique, et surtout dans la difficulté de trouver des débouchés, les Etats voisins repoussant les toiles par des droits excessifs. Toutefois, on ne peut douter que cette industrie ne prenne un jour un brillant essor. La Belgique et l'Allemagne ont bien parvenues à faire concurrence à l'Angleterre; il n'y a aucun motif de supposer que la Suisse ne puisse aussi devenir pour elle une rivale redoutée. D'ailleurs, la Suisse a cette confiance, et elle fait courageusement tout ce qu'il faut pour y parvenir. Plusieurs filatures mécaniques sont déjà établies; et, après avoir surmonté les difficultés du commencement, l'industrie linière viendra, sans aucun doute, se placer à côté de l'industrie du coton, c'est-à-dire au premier rang.

La fabrication des tissus de laine n'occupe pas une grande place dans l'industrie de la Suisse, et les produits qu'elle livre à la consommation sont bien loin de suffire aux besoins du pays. Les troupeaux de bêtes de l'espèce ovine sont fort rares en Suisse, et l'agriculture ne fournit à l'industrie qu'une très-petite quantité de matière première. Au surplus, le pays où le fameux théorème, *les produits s'achètent avec des produits*, est non-seulement admis en principe, mais, ce qui est plus rare, est passé dans l'application, ne s'effraye pas le moins du monde d'un semblable état de choses, et ses gouvernements n'ont jamais eu, que nous sachions, la pensée d'aider au développement d'une industrie que la topographie du sol ne saurait comporter.

Les matières premières recueillies dans le pays sont manufacturées sur

les lieux mêmes; mais elles n'entrent dans la production que pour une très-petite part : la majeure partie des laines employées vient de l'étranger; et des quantités considérables sont importées de la Hongrie, de la Bohême, du Wurtemberg et de l'Italie. Chaque canton possède une ou plusieurs fabriques de laine. On en compte 12 dans le canton de Zurich, le plus industrieux de tous : 5 à 600 ouvriers y confectionnent par an des draps et des étoffes mélangées de laine et de coton pour une valeur d'environ 700,000 fr. L'importation de la laine s'est élevée, en 1845, à 15,000 quintaux; mais ces matières premières ne sont point toutes manufacturées en Suisse : une partie est reçue en transit. La fabrication des tissus de laine n'est point, on le voit, sans quelque importance. Cependant ses produits sont loin de suffire aux besoins des consommateurs, et il s'importe tous les ans en Suisse pour plusieurs millions de draps de tout genre, d'Allemagne et de Bohême, d'Angleterre, de France et de Belgique. Le chiffre des importations des tissus en laine de toute nature s'est élevé, en 1845, à plus de 26,000 quintaux.

Cette immense consommation de draps, tant étrangers que nationaux, est une preuve incontestable de richesse et de bien-être. Nous avons, au surplus, été bien des fois à même d'apprécier ce bien-être, de voir cette richesse de nos propres yeux. Dans toutes nos recherches, nous avons toujours rencontré l'ouvrier des villes et l'habitant des campagnes bien vêtus : il n'est pas jusqu'à l'humble propriétaire du plus modeste chalet qui n'ait, outre ses habits de fête, de bons et de chauds vêtements pour les jours ordinaires et qui ne les renouvelle souvent. Avec un semblable état de choses, on a peine à s'expliquer certaines plaintes qui se sont élevées dans ces derniers temps. Il s'est trouvé des hommes qui ont déploré avec la plus grande amertume que la Suisse n'eût pas un nombre plus considérable de fabriques de draps : ils la regardent comme perdue parce qu'elle ne produit point tous les draps qu'elle consomme. Ils veulent, à tout prix, arriver à ce but, et le moyen qu'ils proposent, leur moyen de prédilection, c'est de taxer à l'entrée les draps étrangers, ou de les prohiber, ce qui, selon eux, serait encore mieux; et, en outre, d'accorder aux draps fabriqués en Suisse une prime à la sortie : le tout pour protéger le *travail national*. Nous ne voyons point vraiment ce que la Suisse gagnerait à tout cela : il est certain, à notre avis du moins, que, sous l'influence de la liberté et du bon marché, la consommation des tissus de laine est arrivée tout près de son apogée, qu'elle ne serait point augmentée par l'adoption des mesures que l'on propose, et qu'au contraire elle déclinerait sensiblement, le producteur faisant payer au consommateur la somme qu'en exportant il aurait obtenue à titre de *protection*. La meilleure explication que nous puissions donner de ces motions, c'est que ceux qui les ont faites ont été irrésistiblement entraînés par ce sophisme, qu'*un pays doit se suffire à lui-même*. Au surplus, notre opinion reçoit un puissant appui de la Commission fédérale elle-même qui, de plus, proclame hautement la fausseté de ce sophisme et déclare, par l'organe de son savant rapporteur, « qu'on s'abuse en pensant qu'un peuple doit exploiter lui-même toutes les branches d'industrie. »

Les tissus sortis des manufactures de soie, de laine et de coton passent ensuite dans les blanchisseries, les teintureries et les établissements d'apprêt. Il existe cent blanchisseries en Suisse : on en compte vingt dans le canton de Berne. Les établissements pour l'apprêt sont au nombre de soixante. Enfin la Suisse

possède plus de deux cent cinquante teintureries plus ou moins importantes; elles sont situées dans tous les cantons : il y en a plus de soixante dans le canton de Berne, et plus de trente dans chacun des cantons de Thurgovie et de Saint-Gall. Outre cela, les fabriques de toiles peintes sont fort nombreuses. Il serait difficile d'évaluer même approximativement le nombre des ouvriers employés dans ces différentes industries; tout ce que l'on peut dire, c'est qu'il doit être fort considérable.

La fabrication des dentelles se rattache à toutes les industries dont nous venons de parler. Les cantons de Vaud et de Neufchâtel sont ceux qui s'y livrent avec le plus de succès. Dans le seul canton de Neufchâtel, près de 3,500 femmes sont employées à cette fabrication, dont les produits sont exportés presque en totalité. Les articles confectionnés sont des dentelles en fil de lin, en coton et en soie, des voiles, des tuniques. Malgré les difficultés sans nombre qu'apportent à l'exportation de ces produits les lois de douane des Etats limitrophes, malgré la prohibition absolue opposée par l'Autriche, malgré les droits élevés de patente auxquels sont soumis les commis-voyageurs dans les Etats du Zollverein, malgré la taxe de 15 pour 100 que perçoivent les douanes françaises, l'exportation des dentelles de la Suisse est fort considérable. Il est vrai de dire que la *contrebande*, cette énergique protestation de la société contre des législations si contraires aux véritables intérêts des peuples, s'est chargée de rendre à cette espèce de produit les débouchés que les lois lui enlèvent, et s'est imposé la tâche périlleuse de rétablir pour elle l'ordre régulier des choses.

Comme bien d'autres industries dont nous avons parlé plus haut, l'industrie des dentelles s'est trouvée un jour en présence de la terrible concurrence des machines; comme celles-là, elle n'a pas succombé dans la lutte. C'est que les produits des machines, quelque parfaits qu'ils soient, n'atteignent jamais à la perfection des ouvrages sortis de la main des hommes. Des points nouveaux ont été inventés, des dessins compliqués ont été trouvés que ne pouvaient exécuter les machines; ces produits sont achetés par les classes aisées qui, en fait d'objets de luxe, rechercheront toujours les plus rares et les plus chers.

Mais si l'introduction des machines n'a point complétement arrêté la fabrication à la main, elle a du moins réagi sur les salaires d'une manière bien fâcheuse. Le gain des ouvrières en dentelles est réduit aux plus minces proportions. Cependant cette industrie intéressante, qui occupe les femmes et même les enfants de la classe la plus pauvre, est bien digne d'être encouragée et mérite à tous égards la plus vive sollicitude. L'encouragement véritable serait l'augmentation des besoins des consommateurs qui, en augmentant la demande des produits, élèverait par cela même le prix du travail; mais cet encouragement, il n'est point au pouvoir des gouvernements de la Suisse de le donner : il sera le résultat de l'accroissement de la richesse qui facilitera de plus en plus les dépenses du luxe et fournira les moyens de donner ample satisfaction aux exigences de la mode.

C'est à la seconde moitié du dix-septième siècle que se rapporte l'origine de la fabrication des montres en Suisse. On raconte que vers cette époque, un voyageur, parcourant les montagnes des environs de Neufchâtel, fut obligé par hasard de faire réparer sa montre. Le jeune homme à qui elle fut confiée l'examina soigneusement, en étudia à fond le mécanisme, comprit l'action des rouages et le jeu des ressorts, enfin essaya d'en faire une, et eut la satisfac-

tion de réussir. Puis il prit goût à ce travail, le perfectionna tous les jours, forma des élèves et dota son pays d'une industrie qui était réservée aux plus belles destinées. La fabrication des montres est devenue en Suisse une industrie de premier ordre, et ses produits jouissent dans toute l'Europe d'une réputation méritée. Les villes de Neufchâtel et de Genève sont les deux centres de cette industrie. Le canton de Neufchâtel seul convertit chaque année en boîtes de montres de l'or et de l'argent monnayés pour une valeur de plus de deux millions de francs. Neufchâtel produit davantage, mais Genève occupe le premier rang sous le rapport du fini et de la perfection du travail, de la richesse des ornements et de l'élégance des dessins. Les montres qu'on trouve à Genève peuvent être classées dans trois catégories différentes. La première renferme les plus belles, celles qui (boîte et mouvement) viennent tout entières de la fabrication génevoise; elles sont en or et à échappement. Les montres de la seconde catégorie sont aussi en or; leurs boîtes sont de Genève, mais leurs mouvements, moins soignés que ceux des premières, viennent du canton de Neufchâtel. Enfin l'on y vend encore des montres d'argent de qualité inférieure et qui sont de fabrication étrangère. Les montres de la Suisse s'exportent partout, même en Angleterre, même en France, où cependant l'on en fait beaucoup. Aussi cette industrie est très-florissante, et ceux qui s'y livrent n'ont jamais eu la pensée de solliciter la *protection* des gouvernements. Les habitants de Neufchâtel, au contraire, attribuent les progrès de leur art aux institutions libérales de leur pays, au peu d'élévation des charges publiques, enfin à l'influence bienfaisante de la liberté. Tous témoignent la plus grande répugnance pour des dispositions qui, sous prétexte de les protéger, leur feraient une position arbitraire, favoriseraient leur fabrication aux dépens des consommateurs, enfin changeraient le cours régulier des choses.

Disons, en passant, quelques mots d'une industrie qui, comme la fabrication des montres, appelle le bon goût à son aide. La bijouterie a son siége principal à Genève. Les produits de cette industrie, qui occupe une assez grande quantité d'ouvriers et de capitaux, sont exportés en partie, et en partie vendus sur les lieux mêmes où les étrangers viennent s'approvisionner. Un goût exquis, développé par la culture intelligente des beaux-arts, est la raison des succès de cette industrie, qui du reste est demeurée le gracieux apanage de la ville de Genève et dont on ne trouve aucune trace dans l'intérieur de la Suisse.

Dans l'analyse que nous avons entreprise du rapport présenté par la Commission fédérale, nous avons cru devoir commencer par les industries les plus importantes de la Suisse, et nous nous sommes d'abord occupé de la grande industrie manufacturière, de la production des tissus de coton, de soie, etc., et des industries diverses qui n'en sont que les auxiliaires. Nous avons dû parler ensuite d'une industrie qui occupe en Suisse une place éminente, de la fabrication des montres. Avant d'arriver à l'exposé de la situation de l'industrie agricole dans les Etats de la confédération, nous avons à parler de quelques industries d'une importance secondaire, que la Commission a rangées sous ce titre : *autres branches diverses de commerce et d'industrie.*

Il n'existe en Suisse que quatorze verreries, et les produits sortis de ces établissements sont bien loin de suffire à la consommation qui est très-considérable. Le chiffre des importations s'est élevé, en 1845, à 21,000 quintaux. La Savoie et la Lombardie fournissent de la verrerie ordinaire aux cantons

*

méridionaux, et il s'en importe dans le nord de la Suisse de la Forêt-Noire qui, à cause du bon marché du combustible, peut livrer cette marchandise à des prix très-réduits. La verrerie fine est tirée de France, de Bavière et surtout de Bohême. Malgré tous les efforts qu'elle pourrait faire, la Suisse ne parviendrait certainement pas, en supposant qu'elle en eût la prétention, à rivaliser avec la Bohême pour la fabrication de ses admirables cristaux qui entrent même en France, en dépit de la prohibition.

Il existe des poteries dans presque tous les cantons de la Suisse; mais les produits qu'elles livrent à la consommation sont bien insuffisants. En 1845, il a été importé en Suisse près de 4,000 quintaux de poterie commune, et de 7,000 de poterie fine. Le canton de Berne, et particulièrement les environs de Thune, fournissent de la vaisselle et des vases de cuisine. Il existe à Schaffouse un établissement très-intéressant et fort curieux à visiter, où l'on fabrique des urnes de toutes les formes, des ornements d'architecture, etc. Les terres propres à la confection de la poterie étant abondamment répandues dans presque toute la Suisse, cette industrie nous semble être appelée à recevoir de grands développements, surtout si certains cantons supprimaient en sa faveur les droits de péage qui frappent d'une manière onéreuse le transport des marchandises lourdes et encombrantes.

C'est par l'échange que la Suisse se procure les produits chimiques qu'elle emploie dans ses manufactures. L'importation de ces produits a été, en 1845, de plus de 55,000 quintaux. Néanmoins dans les cantons manufacturiers de Zurich et de Bâle quelques usines sont employées à ces fabrications.

Les progrès de l'industrie, en général, amènent pour conséquence le développement de la moralité et du bien-être; mais il est certaines industries dont la prospérité exerce l'influence la plus directe et la plus salutaire sur les populations. La fabrication du papier et l'imprimerie sont de ce nombre. Le papier n'est-il point le gardien de toutes les connaissances humaines? L'écriture n'est-elle point la forme matérielle que revêt la pensée, et l'imprimerie le moyen le plus admirable de vulgariser la science? Une grande consommation de papier est, chez un peuple, un indice certain de moralité, de savoir et de richesse. Les papeteries de la Suisse, où l'instruction est si populaire, où l'on ne rencontre point un enfant qui ne sache lire, sont très-florissantes. On peut évaluer à près de 30,000 quintaux ce qu'elles livrent au commerce par an. Cette production cependant est bien loin d'atteindre le chiffre de la demande, et il s'importe des papiers de France, d'Angleterre et d'Allemagne pour des sommes considérables. Le commerce de librairie est en ce moment fort actif; un grand nombre de volumes sont imprimés en Suisse et restent dans le pays. Beaucoup sont exportés en Allemagne, qui adresse à son tour à la Suisse les ouvrages sortis de ses presses; il en arrive, en outre, une grande quantité de France, d'Angleterre et de Belgique, et le chiffre de ces importations augmente dans une progression rapide. Il était, en 1842, de 4,700 quintaux, et en 1845 de 5,800.

Les destinées de l'agriculture ont été placées par la Providence au-dessus des combinaisons de la prudence humaine. Le génie de l'homme a bien pu transporter une industrie d'une extrémité à l'autre extrémité du monde : il ne parviendrait jamais à acclimater dans notre zone tempérée les plantes de l'équateur, à implanter l'olivier dans les régions polaires. Mais la nature, en distribuant d'une manière inégale la vertu fertilisante aux différentes parties de

la surface du globe, a imposé à la terre une sorte de division du travail pour la production des richesses agricoles, et a enseigné ainsi aux hommes que l'abondance des subsistances doit être le résultat du libre échange des produits. C'est ainsi que la liberté du commerce convie tous les peuples à la fraternité et les y conduira plus sûrement que tous les moyens bizarres rêvés par les utopistes de notre siècle.

Dans cette distribution des rôles, le Suisse n'a point reçu de la nature la mission de fournir une grande masse de subsistances. Les pays de plaines, comme l'Allemagne et la Pologne, ont été exclusivement destinés à la production des grains, et le sol montagneux de la Suisse est on ne peut plus impropre à la culture des céréales qui sont la base de l'alimentation des hommes. Dans un état de civilisation moins avancé, elle aurait pu pourvoir à sa subsistance avec les produits de son territoire, et l'on rencontre encore dans quelques endroits retirés certains chalets où le pain est inconnu et où l'on vit uniquement des produits de la laiterie, de lait, de beurre et de fromage. Mais sa richesse est assez grande pour qu'elle puisse facilement se procurer, par l'échange, les grains que son sol est inhabile à produire, et le libre commerce pourvoit si amplement à tous ses besoins que le pain y est, ce qu'il est partout ailleurs, l'aliment principal et la nourriture ordinaire du peuple. La Suisse ne connaît point ces législations compliquées qu'une prévoyance aveuglée par les préjugés a imposées aux principaux États de l'Europe; elle n'appelle point à elle par des primes les blés étrangers : bien plus, elle n'oppose aucun empêchement à l'exportation des produits de son sol. Le commerce des grains, exempt de toute gêne, affranchi même des entraves qu'y apportent encore dans certains pays les préjugés populaires, pourvoit avec sécurité à tous les besoins. L'Allemagne méridionale est pour la Suisse ce que, dans les temps antiques, la Sicile et l'Égypte étaient pour Rome : elle lui fournit chaque année plus de 300,000 sacs (malter) de céréales de toute espèce. D'après le rapport, sur les 22 cantons, 4 seulement récoltent les grains nécessaires à leur consommation, tous les autres viennent s'approvisionner sur deux ou trois marchés qui avoisinent l'Allemagne et où arrivent tous les blés de ces contrées; nous citerons surtout Saint-Gall et Appenzell. L'établissement du Zollverein n'a apporté à cette situation que des modifications favorables; l'exportation réciproque des grains a été rendue complétement libre sur toute la frontière, taudis qu'auparavant elle était assujettie à des droits assez considérables par les États de Wurtemberg et de Bade. Grâce à la concurrence, à la facilité qu'offrent au commerce de nombreuses et d'excellentes voies de communication, à l'accroissement de la richesse et au développement qu'ont pris toutes les spéculations, l'approvisionnement de la Suisse se fait aujourd'hui plus régulièrement que jamais. Un semblable état de choses a permis de supprimer dans plusieurs parties de la Suisse, où ils existaient encore, les greniers publics que remplissait la sollicitude peu éclairée des gouvernements d'autrefois. Sully entassait des monceaux d'or et d'argent monnayés dans les caves de l'Arsenal : un préjugé économique du même genre fit longtemps croire qu'il était du droit et du devoir des gouvernements de parer aux éventualités de la disette, au moyen d'approvisionnements considérables. L'expérience démontra plus d'une fois, d'une manière bien cruelle, l'inutilité de cette prévoyance, et le progrès des lumières a amené la suppression de ces établissements qui n'avaient d'autre raison d'existence que l'ignorance des temps auxquels ils remontaient.

Nous devons rappeler que tous les cantons de la Suisse cultivent la pomme de terre et qu'ils obtiennent des récoltes abondantes de cette denrée devenue indispensable à la nourriture du peuple, bien que, comme en Irlande, elle ne soit point son unique ressource.

La culture des céréales fournit des matières premières à une industrie qui, en Suisse, a une importance relative bien plus considérable que la production du blé elle-même : nous voulons parler de la confection des tissus et des chapeaux de paille. Cette industrie, que l'on rencontre dans beaucoup d'endroits de la Suisse, a pris surtout un immense développement dans les cantons d'Argovie et de Fribourg. Le canton d'Argovie, qui ne produit point assez de blé pour sa subsistance, ne récolte point non plus assez de paille pour cette fabrication; une grande quantité est importée d'Italie, il en vient aussi de Fribourg. La paille de seigle est la seule qui soit mise en œuvre par le canton d'Argovie : le canton de Fribourg, au contraire, n'emploie que la paille de froment, et expédie au canton d'Argovie tout ce qu'il récolte de paille de seigle. Des relations suivies existent entre ces deux cantons pour l'échange réciproque de la matière première. Genève et Neufchâtel reçoivent les tissus et les tresses et en font des chapeaux. L'exportation des produits triomphe de toutes les difficultés que lui suscitent les lois de douanes des pays à système protecteur. La fabrication est florissante et augmente tous les jours, surtout dans le canton d'Argovie qui expédie ses tissus de paille dans toute l'Europe, et même en Amérique.

L'on trouverait difficilement une industrie qui s'exerçât sur une matière d'aussi peu de valeur et à laquelle le travail en ajoutât davantage. Aussi cette industrie, pour l'exercice de laquelle il ne faut point avancer le moindre capital, présente à la classe pauvre les ressources les plus précieuses. Un autre avantage qui n'est pas moins grand, c'est qu'elle ne rompt point violemment les liens de la famille. Elle ne tient point pendant de longues journées l'enfant éloigné de sa mère; elle règne au foyer domestique, occupe toute la famille, même les vieillards et les petits enfants, et laisse à tous des loisirs et une liberté auxquels ont dû renoncer les ouvriers qui secondent le travail des machines.

La probité, qui doit présider à toutes les relations industrielles, est surtout indispensable à la prospérité de cette industrie. Le fabricant qui achète les tresses ne peut pas toujours les mesurer, et une fausse déclaration réalise pour lui une perte plus ou moins considérable. A cette occasion, la Commission fait entendre de sages paroles, donne à l'industrie les conseils les plus salutaires, et nous ne pouvons mieux faire que de la citer littéralement : « la Commission croit devoir rappeler combien il importe que l'industrie suisse, en général, conserve cette réputation de sévère probité qui fut dans tous les temps un des plus beaux apanages de la nation suisse. Il serait aisé de faire voir que s'il arrive souvent, sur des marchés étrangers et même d'outre-mer, que les produits suisses sont préférés, à égalité de prix, à ceux d'autres Etats, cela vient précisément de ce que l'on croit être plus sûr d'y trouver et l'exactitude de la mesure, et une fabrication plus soignée dans toutes les parties d'un même objet. » Puis, après avoir parlé des mesures que les anciennes corporations avaient prises contre la fraude et des garanties qu'elles offraient au consommateur, après avoir signalé la tendance qui se manifeste dans certains Etats de l'Europe vers un retour à ces anciens usages, elle ajoute : « Que l'industrie

prenne pour base de ses entreprises une sévère probité, et, tout en conservant au nom suisse, jusque dans les contrées les plus éloignées, l'honneur qu'il s'est justement acquis, elle assurera mieux que par tout autre moyen son propre avenir. »

Les produits les plus remarquables de l'agriculture de la Suisse sont les animaux de l'espèce bovine. Les hautes Alpes et le fond des vallées se prêtent merveilleusement à l'éducation du bétail, et la race des animaux est si distinguée, que tous les Etats limitrophes y ont recours pour améliorer les leurs par des croisements. L'introduction toute récente des prairies artificielles a augmenté dans une proportion énorme la masse des fourrages et le nombre des bestiaux. L'emploi des engrais liquides, qui n'est connu en France que des agriculteurs de cabinet, est passé depuis longtemps en Suisse à l'état de pratique universellement adoptée : on ajoute beaucoup, par ce moyen, à la fertilité des pâturages. On compte à présent une tête de gros bétail par trois habitants. C'est surtout avec la Lombardie que la Suisse fait un commerce actif de bétail. Les prix sont fort élevés, et les droits d'entrée qui frappent surtout les acheteurs étrangers n'opposent point au développement de ce commerce un obstacle insurmontable. Malgré l'élévation des droits, l'importation en France est très-considérable. Quoique l'entrée du bétail en Allemagne ne soit grevée d'aucun droit, l'Allemagne est loin d'être devenue le principal débouché de cette espèce de produits. Ainsi, malgré des droits excessifs, les bestiaux entrent en France, et, malgré l'absence complète de taxe, ils ne se dirigent point vers l'Allemagne, ce qui est bien une preuve, entre mille, que les dispositions législatives sont impuissantes lorsqu'elles luttent contre la force des choses.

Il est certaines industries qui n'ont point d'existence propre et dont le sort est fatalement enchaîné aux destinées d'autres industries qui exercent sur elles l'influence la plus immédiate. L'industrie des fromages, la fabrication des peaux et des cuirs sont de ce genre; elles ne peuvent prospérer que dans les pays qui se livrent en grand à l'élève du bétail. Le fromage se fait avec le lait : les tanneries emploient les peaux des animaux : les fabriques de chandelle et de savon en utilisent la graisse et le suif. Et comme en Suisse l'élève des bêtes de la race bovine se fait sur une très-grande échelle, ces diverses industries y ont pris un développement fort considérable.

Depuis quelques années, la fabrication du fromage a pris en Suisse une prodigieuse extension. Le principe si fécond de l'association volontaire a été appliqué avec le plus grand succès à la confection des produits de cette industrie. Des écrits intéressants ont raconté, dans les plus grands détails, le régime des fromageries de la Suisse, et nous n'avons rien de nouveau à ajouter à ce sujet. Nous devons cependant rappeler que les différentes écoles *socialistes* se sont fait tour à tour des fromageries un argument en faveur de leur système. Nous ne croyons point, quant à nous, que ces faits d'association puissent être utilement invoqués par les socialistes à l'appui de leur cause, et les conclusions qu'ils en tirent pour la plus grande gloire de l'*organisation sociétaire* nous semblent bien forcées. L'association dite des *fruitières* est toute volontaire ; les associés peuvent en modifier les clauses à leur guise, y entrer lorsqu'ils le jugent à propos, en sortir quand bon leur semble. Elle répond à des besoins réels et devait nécessairement sortir de la nature des choses. On voit qu'il n'existe aucun rapport d'analogie entre elle et ces associations étranges

et inexorables qui deviendraient le tombeau de la liberté et de la personnalité humaines.

On distingue en Suisse deux espèces de fromages : les fromages de la plaine et ceux des montagnes. Les premiers, moins estimés que les seconds, ne sont point exportés et sont tous consommés sur les lieux. Quant aux fromages des montagnes, il s'en exporte des quantités considérables en France en Angleterre, en Italie et en Allemagne, et même en Russie et en Amérique. Les droits élevés dont les fromages sont frappés à leur entrée en France ôtent à ce débouché une grande partie de son importance. D'un autre côté, les tarifs des États sardes opposent à l'exportation des difficultés sérieuses et qu'elle a grand'peine à surmonter. Les États du Zollverein seuls reçoivent en franchise les fromages de la Suisse, et assurent ainsi aux produits de cette industrie le débouché le plus avantageux, le plus étendu et le plus certain.

Pendant que la fabrication des fromages faisait en Suisse d'immenses progrès, une autre industrie, qui ne peut exister parallèlement à celle-là, déclinait sensiblement. Il semble étrange au premier abord que la Suisse, si riche en bestiaux et en lait, ne produise point assez de beurre pour ses besoins, et, en lui achetant cette denrée, soit obligée de *payer le tribut à l'étranger*. La raison de ce fait est bien simple : On ne peut avec du lait faire en même temps du beurre et du fromage, et la Suisse trouve plus de profit à produire du fromage que du beurre. Mais comme la Suisse ne peut se passer de cette denrée, elle l'importe pour son usage de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Savoie. Il y a encore une autre raison. L'usage du café est devenu presque général dans ces derniers temps : à mesure qu'il s'étendait davantage, la consommation du lait augmentait, et c'était autant de retranché sur la portion destinée à être convertie en beurre.

L'industrie des peaux et des cuirs était jadis très-florissante ; mais les systèmes de douanes qui enveloppent la Suisse lui ont causé les plus grands préjudices. Les peaux que produisent presque tous les cantons sont uniquement des peaux fortes pour cuirs à semelles. Elles s'exportaient autrefois en quantités considérables en France, en Italie et en Allemagne. La Suisse, en retour, tirait de l'étranger toutes les peaux minces nécessaires à sa consommation. Ces échanges se faisaient sur une grande échelle aux foires de Zurzach, les plus importantes de toute la Suisse. C'était là un commerce avantageux aux parties contractantes, chacune d'elles échangeant contre les cuirs qui lui manquaient le surplus des peaux qu'elle produisait en abondance.

Les droits élevés dont la France et l'Italie ont frappé l'importation des cuirs et qui équivalent à une prohibition complète ont depuis longtemps anéanti le commerce de cette marchandise avec ces deux pays. Le seul débouché qui restât, c'était l'Allemagne méridionale, et il n'existait plus de tanneries importantes que dans les cantons allemands de la Suisse. Mais les droits perçus par le Zollverein, quoique de moitié inférieurs à ceux perçus par la France et par la Sardaigne, ont consommé la ruine de cette industrie. Depuis l'établissement du Zollverein, le nombre des fosses pour la préparation des cuirs, qui s'élevait, au commencement de ce siècle, à plus de cent dans le canton de Schaffouse, y est diminué de cinquante-six.

Les tanneries suisses n'ont même pas la ressource de fabriquer, au lieu du cuir fort qui ne trouve plus d'écoulement à l'étranger, des cuirs minces pour l'usage du pays ; car la Suisse ne produit point le genre de peaux qu'exigerait

cette fabrication, et l'Allemagne ne peut en exporter qu'en acquittant une taxe assez onéreuse. Il convient d'ajouter que quelques tanneries voisines de la frontière allemande souffrent de ce que le tan s'exporte de Suisse en toute liberté, tandis que l'Allemagne prohibe l'exportation du sien.

De tout ce que nous venons d'exposer, il résulte que les tanneries de la Suisse sont évidemment en décadence. Des moyens ont été proposés pour les ramener à l'état florissant dans lequel elles se trouvaient il y a moins d'un demi-siècle. Ces moyens, il n'est pas besoin de les exposer : on les devine, — ce sont toujours les mêmes. Ici il importe de citer textuellement la Commission. « On s'est réuni à penser, dit-elle, qu'à moins d'obtenir des États voisins qu'ils réduisent les droits d'entrée considérables qui pèsent sur cette branche d'industrie, il n'est pas au pouvoir des autorités de la relever..... Établir un droit de sortie sur les peaux brutes, ce serait ne rien faire : car celles de la qualité la plus forte surabondent en Suisse ; nous ne pourrions, dès lors, les travailler et les consommer toutes. Un droit d'entrée sur les cuirs minces ne serait d'aucune utilité pour nos tanneries ; ce qui le prouve, c'est qu'elles ont été florissantes malgré l'importation des cuirs minces de l'Allemagne. »

Pendant que les tanneries déclinaient, l'importation des cuirs et des peaux brutes augmentait rapidement. Le tableau des importations a présenté pendant les années 1841, 1842 et 1843 les chiffres suivants :

En 1841, il a été importé 3,436 quintaux de peaux, 9,912 quintaux de cuirs et d'objets en cuir.

En 1842.	4,244	10,547
1843.	7,286	10,954

Pour compléter le rapide exposé de la situation des industries qui se rattachent en Suisse à l'éducation des bestiaux, il nous reste à parler des fabriques de savon et de chandelles. Les cantons de Zurich et de Genève sont ceux où ces industries ont pris les plus grands développements. Outre les suifs et les graisses que leur fournit le pays, elles en emploient beaucoup de provenance étrangère. Cette fabrication, qui est cependant considérable, ne répond point à tous les besoins de la consommation, et l'importation des chandelles a été en 1843, de 1,400 quintaux, et celle du savon, pendant la même année, de près de 30,000 quintaux.

Nous avons été amenés à parler d'industries qui n'ont qu'un rapport indirect avec l'agriculture. Revenons maintenant à l'examen de certains produits dans la formation desquels la terre joue le rôle d'instrument principal. Et d'abord les bois. La Suisse est très-riche en bois et en fait un commerce considérable. Il s'exporte annuellement en France et en Algérie pour plusieurs millions de bois de construction. Une forte exportation se fait aussi en Italie. D'un autre côté, la consommation intérieure est prodigieusement augmentée : les établissements industriels, les bateaux à vapeur en emploient des quantités énormes. Cet accroissement des besoins des consommateurs, qui a amené pour premier résultat une augmentation assez notable des prix, a attiré la sérieuse attention de quelques gouvernements de la Suisse. Le déboisement des montagnes y amènerait nécessairement les malheurs les plus affreux, et nous pensons que c'est ici une des très-rares circonstances dans lesquelles c'est un devoir impérieux pour les gouvernements d'intervenir. De sages dispositions législatives, prises dans l'intérêt de tous, peuvent seules prévenir les accidents terribles causés par les torrents dévastateurs. C'est ce qu'ont compris

plusieurs gouvernements de la Suisse, et bien qu'ils aient tous pour principe d'intervenir le moins possible dans les faits de l'ordre économique, ils n'ont point hésité à prendre des mesures qui ont pour but la conservation des forêts. Que des dispositions analogues soient adoptées par les cantons qui, jusqu'à présent, n'ont encore rien fait sous ce rapport, et la Suisse aura ainsi fondé tout à la fois, l'avenir de son capital forestier et la sécurité de ses habitants.

C'est ici le lieu de dire un mot de la gracieuse industrie de la sculpture en bois, la seule de toutes les industries de la Suisse que connaissent les touristes et les dames élégantes. Elle a pris beaucoup d'extension depuis quelques années, surtout dans l'Orberland de Berne.

L'industrie vinicole est moins florissante qu'il y a quelques années. La consommation des vins du pays diminue sensiblement, et les lois de douane des États limitrophes ont rendu leur exportation impossible. Beaucoup de vignes ont été arrachées dans les cantons de Zurich et de Schaffouse, et converties en prairies et en terres labourables. Les cantons de Saint-Gall et de Thurgovie renoncent aussi à la culture de la vigne. Quelques-uns des vins de la Suisse jouissent cependant d'une certaine réputation, et ceux qui sont récoltés sur les frontières de la France y trouveraient un débouché certain si le tarif n'y mettait point un obstacle invincible. Les vins du canton de Neufchâtel, du pays de Vaud et surtout d'Yvorne sont très-estimés.

Mais, si la production intérieure diminue, la consommation des vins étrangers augmente rapidement. Il a été importé en Suisse, en 1843, plus de 463,000 quintaux de vin, tant en cercles qu'en bouteilles. Cette forte consommation de vins étrangers, à côté du peu de faveur dont jouissent les vins du pays, est une preuve irrécusable de l'aisance, de la richesse même des populations. L'habitant de la Suisse ne se contente plus des produits de son sol, il préfère des vins plus distingués et plus rares et est assez riche pour les payer à l'étranger. Mais il est une autre explication de l'état de souffrance dans lequel se trouve actuellement la culture de la vigne, c'est l'extension énorme qu'a acquise, aux dépens du vin, la consommation de la bière et de l'eau-de-vie.

La consommation de la bière augmente chaque année, et la plupart des cantons de la Suisse possèdent aujourd'hui des brasseries. Un fait digne de remarque, c'est que cette industrie se développe précisément dans les cantons vinicoles; ainsi il existe plusieurs brasseries dans le canton de Vaud ; on en compte neuf dans le canton de Zurich, et treize dans le canton de Schaffouse. La plus grande partie de l'orge et presque tout le houblon qui servent à la confection de la bière, viennent de l'étranger. On a pensé que la culture du houblon pourrait, dans plusieurs contrées, remplacer avantageusement la culture de la vigne. L'importation du houblon présente pour les années 1841, 1842, 1843 les chiffres suivants :

En 1841	1,900	quintaux.
1842	2,100	—
1843	2,500	—

Ce qui témoigne clairement d'une augmentation progressive dans la fabrication de la bière à l'intérieur. Cependant il s'en importe encore de l'étranger; en 1843, la Suisse en a reçu 3,200 quintaux.

Le goût des liqueurs spiritueuses s'est répandu en Suisse depuis quelques

années, et les distilleries d'eau-de-vie sont devenues très-nombreuses. Il n'y a point de commune qui n'en possède au moins une. En 1843, on en comptait trois cent cinquante dans le seul canton de Berne et deux cent cinquante dans le canton de Thurgovie. Les distilleries transforment en eau-de-vie des fruits de toute espèce, pommes, cerises, raisins, pruneaux, grains, pommes de terre, etc.

Une partie considérable des produits de cette industrie sert à la fabrication des vinaigres, mais une très-grande partie est consommée sur les lieux en nature. Les tarifs du Zollverein ont presque complétement fermé le midi de l'Allemagne au kirsch-wasser de la Suisse, qui, cependant, y jouissait d'une certaine faveur. Les extraits d'absinthe du canton de Neufchâtel ne trouvent aucune espèce de débouché, les frontières de la France étant défendues par des droits énormes.

L'exportation des spiritueux est donc presque nulle. Cependant l'importation ne laisse point que d'être considérable; elle s'élevait, en 1843, à 53,000 quintaux. La consommation des liqueurs enivrantes ne peut être classée parmi les consommations privées les plus judicieuses, et il est à regretter qu'elle soit devenue si considérable en Suisse. Toutefois, il importe beaucoup que les gouvernements des différents cantons évitent soigneusement, en cherchant à prévenir ou à réprimer l'abus, d'apporter des obstacles à l'usage raisonnable.

Au surplus, les abus de ce genre sont difficilement atteints par les dispositions du législateur, dispositions qui, lorsqu'on ne peut les éluder, sont forcément arbitraires et vexatoires. Ajoutons que ces dépenses ne sont faites en définitive que par ceux qui peuvent se les permettre, et que leur accroissement atteste victorieusement la richesse des populations de la Suisse.

Cette dernière réflexion peut également s'appliquer à la consommation du tabac, qui augmente aussi tous les ans. Le tabac est surtout cultivé dans les cantons de Berne, de Fribourg, de Vaud, du Tessin et du Valais. Mais la production indigène est loin d'être en rapport avec l'étendue de la demande, et des quantités considérables de tabac sont importées d'Allemagne et même d'Amérique.

L'importation totale des tabacs étrangers s'est élevée, en 1842, à 44,000 quintaux, et en 1843, à 49,000. Une petite partie passe, il est vrai, en transit; une autre s'exporte en contrebande; mais il est incontestable que celle qui est consommée dans le pays est de beaucoup la plus considérable, et que la Suisse est assez riche pour se procurer chaque année, aux prix de plusieurs millions, une des jouissances les plus éphémères qu'ait introduites la civilisation.

Le rôle important que les progrès de l'industrie ont assigné à la vapeur dans les temps modernes, l'avenir brillant réservé aux machines, qui occupent déjà une si grande place dans la production, ont attiré l'attention sur les richesses minérales, et leur ont fait donner une importance qu'on ne leur avait jamais attribuée. Le fer et la houille sont les premiers éléments des succès de l'industrie moderne, et l'abondance de ses mines a contribué pour une large part à la prospérité de l'Angleterre. Mais la nature a distribué inégalement ses dons, et elle ne s'est point montrée très-prodigue à l'égard de la Suisse.

La Suisse n'est pas riche en métaux, et plusieurs mines, exploitées autrefois,

ont été abandonnées à cause de la cherté de la main-d'œuvre. Ainsi, on exploitait jadis des mines de fer, de cuivre, de plomb et d'argent dans les cantons de Zurich, de Lucerne, d'Uri, du Valais et du Tessin; les frais d'exploitation n'étaient point couverts, et la plupart de ces mines ont été abandonnées. Les seuls cantons qui se livrent à présent à l'extraction des métaux, sont les cantons de Berne, de Soleure, de Schaffouse, de Saint-Gall, des Grisons et du Valais

On extrait, chaque année, dans le Jura Bernois, 150,000 quintaux environ de fer et de cuivre. Ce minerai passe ensuite dans treize fonderies. Le canton de Soleure exploite environ 38,000 quintaux de fer, qui sont fondus dans deux hauts-fourneaux. Les usines du canton de Schaffouse produisent annuellement de 22 à 25,000 quintaux de fer. Une seule usine, située dans le Valais, fournit environ 9,000 quintaux. La quantité livrée par les cantons de Saint-Gall et des Grisons est moins considérable.

La production métallurgique de la Suisse s'élève donc à un peu plus de 200,000 quintaux, qui ne sortent point du pays.

D'autres usines, qui emploient du métal tiré, soit des cantons, soit de l'étranger, existent dans les cantons de Zurich, de Lucerne, de Schwyz, de Zug, de Schaffouse, de Thurgovie, de Vaud, de Neufchâtel et de Genève.

On voit que l'industrie métallurgique s'est répandue dans presque tous les cantons de la Suisse. Mais la quantité des métaux extraits est loin de suffire à l'alimentation des ateliers dans lesquels sont confectionnés différents articles en métal, et la production elle-même de ces articles est fort inférieure au chiffre de la demande. Aussi l'importation de ce genre de marchandises est très-considérable. On tire beaucoup de fer et de tôle, ainsi que d'articles en fonte, d'Angleterre, du grand-duché de Bade, de Belgique et de Suède; de l'acier d'Angleterre et de France; du fer-blanc, de l'étain, du fer étiré, du fer en barres et en bandes, du plomb, du laiton et du fil de laiton, de France; de l'étain en plaques, des poêles, des faux, des faucilles, etc., du Tyrol, de la Bavière et de la Prusse Rhénane; des outils des Pays-Bas, de Belgique, d'Elberfeld et d'Iserlohn, du grand-duché de Bade, d'Autriche, d'Angleterre et de France; de l'acier fondu, d'Angleterre et de Styrie; du cuivre en plaque, d'Allemagne, de Russie, de Hongrie et de Suède; du plomb et du zinc, d'Espagne et d'Allemagne.

Une importation aussi considérable a, pour nous servir d'une expression triviale, fait venir l'eau à la bouche de tous les propriétaires de forges et de hauts-fourneaux de la Suisse. Ils se sont mis à l'œuvre, et ont rédigé un mémoire dans lequel ils considèrent l'établissement d'un droit d'entrée très-élevé, comme le seul moyen de tirer leur industrie de la crise dans laquelle elle se trouve, et réclament en outre la faculté d'importer en France trois millions de kilogrammes de leur fer. Cette seconde demande nous semble fort raisonnable, et il y aurait tout à gagner pour la France si les usines de la Suisse pouvaient lui fournir des fers à des prix inférieurs à ceux auxquels elle les obtient. Mais les maîtres de forges français, comme tous les producteurs privilégiés, ont prouvé dans maintes circonstances qu'ils savaient défendre leur monopole: aussi la Commission ajoute que « le résultat de toutes les démarches précédentes ne permet pas de penser qu'une semblable demande eût beaucoup de succès. » Quant à la proposition de frapper d'un droit exorbitant le fer brut étranger, la Commission ne pouvait l'approuver. En effet, une

semblable mesure porterait les plus graves préjudices à une foule d'industries, qui recherchent le fer anglais pour sa dureté et son bon marché, et qui ne pourraient employer le fer du Jura, qui est tout à la fois plus cher et plus mou.

La cherté du combustible opposera toujours, selon nous, un obstacle insurmontable aux développements de l'industrie métallurgique en Suisse. La Suisse ne possède point un seul gisement houiller, et, comme nous l'avons dit plus haut, les forêts diminuent, et le prix des bois va toujours en augmentant.

L'établissement d'un droit sur les fers étrangers porterait en Suisse le coup le plus funeste à la construction des machines, industrie qui est en ce moment assez florissante, grâce à la facilité avec laquelle elle se procure le métal qu'elle emploie, et surtout aux débouchés qu'elle trouve encore en Allemagne, en Autriche et en Italie. Les ateliers les plus importants sont situés à Zurich. Plus de 600 ouvriers y sont occupés à la construction des machines de tout genre. Il est sorti de cette usine, qui met en œuvre chaque année plus de 15,000 quintaux de fer brut et étranger, des machines à l'usage des filatures de coton, des appareils pour la filature du lin, des bateaux à vapeur, etc. D'autres établissements de moindre importance se trouvent dans différentes parties de la Suisse. Il existe un atelier de ce genre à Zurich et un autre à Winterthour. Berne possède huit ateliers de peu d'importance, qui exportent cependant une partie de leurs produits. On en compte deux dans le canton de Soleure et deux dans le canton d'Argovie. Enfin, plusieurs constructeurs des environs de Bâle fournissent à l'industrie de cette ville les métiers dont elle a besoin.

Le sel est à coup sûr une des plus précieuses richesses que l'on puisse tirer du sein de la terre, et l'une des matières les plus indispensables à l'alimentation des hommes. Pourquoi faut-il que presque tous les gouvernements aient eu la malheureuse idée de percevoir un impôt énorme sur la consommation d'une substance si nécessaire ! En Suisse même, ce pays de libre commerce par excellence, les gouvernements cantonaux se sont arrogé le droit d'en opérer la distribution.

A une époque bien éloignée, la Suisse tirait de France tout le sel nécessaire à sa consommation : son approvisionnement faisait alors l'objet de négociations en forme avec le gouvernement français. Depuis, des salines ayant été découvertes et mises en exploitation non loin des frontières de la Suisse, dans le duché de Bade, en Bavière et en Autriche, sa consommation fut assurée et la concurrence amena une baisse considérable dans les prix. Enfin des ressources inattendues se sont révélées depuis quelque temps, des salines que l'on croyait épuisées ont été exploitées, et ces recherches ont amené la découverte de gisements fort considérables. Les salines de Bex, qui appartiennent au canton de Vaud, fournissent chaque année 54,000 quintaux de sel. La saline de Schweizerballe, dans le canton de Bâle-Campagne, en livre à la consommation environ 165,000 quintaux par an. Enfin il existe une troisième saline dans le canton d'Argovie. On peut évaluer la consommation de la Suisse à près de 600,000 quintaux de sel par an. Une grande partie entre dans l'alimentation des bestiaux; les éleveurs de la Suisse apprécient la vérité du proverbe : *Ein pfund saltz mach zehn pfund schmalz*; une livre de sel fait dix livres de graisse, et il n'est pas douteux que l'emploi intelligent de cette substance n'ait puis-

samment contribué au perfectionnement de cette magnifique race bovine, dont la Suisse s'enorgueillit à bon droit.

La Suisse possède quelques exploitations d'ardoises. Des carrières de marbre sont situées dans le canton de Soleure. Le même canton, et ceux d'Argovie et de Schaffouse, fournissent du gypse, du ciment et de la chaux hydraulique. Le canton de Neufchâtel exploitait de l'asphalte.

Sous ce titre : *Commerce intermédiaire et transit*, la Commission a consacré un court chapitre à l'exposé de la situation de l'industrie qui facilite les échanges, et qui met en rapport le producteur et le consommateur. La plupart des cantons n'ayant transmis que des notes incomplètes et superficielles, la Commission ne donne, sous ce rapport, que des renseignements assez vagues. Tout ce que l'on peut en conclure, c'est que le grand commerce est florissant et occupe une masse considérable d'hommes et de capitaux ; et, quant au commerce de détail, que le grand nombre de marchands que l'on trouve dans toutes les villes de la Suisse ne laisse au consommateur rien à désirer sous le rapport de l'abondance, de la variété et du bon marché des marchandises.

Quant au transit, nous croyons qu'il perdra tous les jours de son importance. L'établissement prochain de voies perfectionnées de communication en France, en Allemagne et en Autriche, permettra d'éviter le trajet à travers la Suisse, trajet long et coûteux, malgré le bel entretien des routes. C'est une perte à laquelle il faut que la Suisse se résigne, et qu'elle saura facilement réparer par son travail et son intelligence.

Nous voici enfin parvenu au terme de cette longue énumération des industries de la Suisse. Excepté pour l'ordre dans lequel nous avons placé les diverses industries qui ont dû nous occuper, nous nous sommes attaché à suivre exactement le rapport, et dans les cas, fort rares du reste, où les renseignements que nous avons recueillis sur les lieux, ne concordaient point avec lui, nous avons toujours donné la préférence à la version officielle.

La moitié seulement de notre tâche est remplie. Nous allons maintenant suivre la Commission dans la seconde partie de son travail, c'est-à-dire dans la discussion des mesures qui lui avaient été recommandées comme les plus propres à seconder le développement de l'industrie en Suisse.

La Commission s'est scindée dans ses propositions ; mais il est arrivé le contraire de ce que nous voyons tous les jours en France : la minorité a été pour la prohibition, la majorité pour la liberté du commerce. L'esprit général du rapport faisait facilement préjuger quelle serait l'opinion de la majorité. Nous avons signalé, presque à chaque page, les réflexions de la Commission sur l'efficacité des *protections* que l'on sollicitait dans l'intérêt de telle ou telle industrie. Nous citons, avec bonheur, les phrases suivantes : « S'il fallait recourir à des moyens artificiels, l'avantage ne serait pas grand... Etablir un droit de sortie sur les peaux brutes, ce serait ne rien faire. Il est évident que ce n'est point par des tarifs que l'on peut aider l'industrie cotonnière de la Suisse... Des droits protecteurs ne seraient d'aucun secours, etc... »

Ainsi qu'il arrive toujours, ce sont les industries les moins florissantes de la Suisse qui ont élevé la voix, et qui ont provoqué l'enquête officielle qui vient de nous occuper. Les tanneurs, les propriétaires de vignes, les maîtres de forges surtout, ne se sont point contentés d'attirer sur leurs industries la sollicitude de la Diète ; ils lui ont nettement indiqué ce qu'elle devait faire pour elles.

De plus, pour pouvoir conclure à l'urgence du remède, on a exagéré le mal à dessein. On a organisé une scène dans le genre de celle de Basile, et toutes les parties intéressées sont venues tour à tour dire à l'industrie de la Suisse : Vous êtes bien malade, vous sentez la fièvre d'une lieue, vous avez une mine affreuse. Heureusement ce jeu n'a pas réussi, et la Suisse ne s'est point crue si malade qu'on voulait bien le dire. Nous assistons souvent, en France, à des comédies de ce genre : nous voyons tous les jours certaines classes de producteurs, dont l'industrie est momentanément en souffrance, se liguer entre elles, et entreprendre de persuader au pays que des mesures avantageuses à leurs intérêts privés sont toutes dans l'intérêt général. Nous voyons certaines industries jeter les hauts cris, comme si elles ne pouvaient plus vivre, et continuer à crier et ne jamais mourir. Nous avons la douleur d'ajouter que le pays se laisse prendre trop souvent par l'habileté de l'intrigue et la fantasmagorie de la mise en scène.

On a donc présenté le plus sombre tableau de la situation industrielle de la Suisse: on a fait entrevoir un avenir plus effrayant encore. Selon la minorité, « une classe nombreuse de la population est gênée et souffrante, et ne marche qu'avec anxiété au-devant d'un avenir qui menace d'être plus fâcheux encore. » Puis après une assez longue énumération de toutes les industries qui se plaignent, elle entreprend de démontrer l'efficacité des mesures qu'elle propose. « Un système de droits modérés perçus aux frontières ferait de la Suisse une nation au point de vue commercial, lui donnerait plus d'ensemble et de force au dedans, plus de considération au dehors. L'étranger comprendrait que *s'il nous poussait à bout*, nous serions capables de nous défendre et de restreindre l'écoulement de ses produits. » Telles sont les paroles de la minorité ; telle est la force de ses arguments. Elle n'hésiterait point à acheter, au prix de la liberté des échanges, la triste satisfaction de pouvoir user de représailles. Elle supprime, à la vérité, les péages intérieurs, mais elle les reporte aux frontières, et se flatte qu'on pourrait se passer d'une administration des douanes pour la perception de ces droits. Telle est, en peu de mots, la pensée de la minorité, qui termine son rapport par un projet de douanes complet, de l'adoption duquel dépend, suivant elle, le salut de la Suisse.

La majorité n'a point essayé de dissimuler l'état de souffrance dans lequel se trouvent certaines industries; mais elle a fait soigneusement la part de la vérité et celle de l'exagération. Puis, avec cette force de logique et cette autorité que savent toujours trouver ceux qui défendent les principes de justice et de liberté, elle a démontré les nombreux inconvénients qui résulteraient de l'adoption du système prohibitif, et tous les avantages de la liberté commerciale. Nous ne pouvons mieux faire que de terminer ce compte-rendu par la citation de quelques fragments de ce rapport. L'économiste prend son bien où il le trouve, et nous ne sommes point accoutumés, en France, à rencontrer dans les documents officiels, des passages qui, comme ceux qu'on va lire, reposent sur les principes les plus sûrs de la science économique. D'ailleurs, les vérités qu'ils renferment, émanant d'une Commission composée d'hommes éclairés qui n'ont point reçu le mandat de faire triompher une théorie abstraite, auront peut-être plus de chance d'être accueillies par certaines gens que si elles étaient présentées comme les élucubrations d'un économiste *idéologue*.

« La majorité de la Commission ne s'est nullement dissimulé l'état de souffrance dans lequel se trouvent plusieurs industries intéressantes ; le rapport

lui-même le signale. Mais elle croit que, à tout prendre, la richesse nationale n'est pas dans une situation aussi critique que d'autre part on semble le croire. Sans rentrer dans les détails, nous ferons observer que, si le capital forestier a diminué dans plusieurs cantons, et si les vignobles ont perdu de leur valeur dans certains cantons, il est incontestable que, dans la plus grande partie de la Suisse, la valeur du sol va en augmentant, que la culture s'améliore, que les terres et les bestiaux donnent des produits toujours plus élevés. Si l'exploitation du fer est dans un état de crise, la richesse minérale du pays s'est néanmoins considérablement accrue par la découverte de nouvelles salines. Si la tannerie et la fabrication des toiles déclinent, si les tisserands en coton et les imprimeurs de toiles peintes sont dans un état de gêne, on voit plusieurs autres branches de l'industrie cotonnière, la fabrication des étoffes de soie et des rubans, l'horlogerie enfin, prendre une extension autrefois inconnue. . . . . .

« Des circonstances de toute espèce peuvent exercer sur certaines industries l'influence la plus défavorable sans qu'il soit humainement possible d'y parer. Des changements dans les goûts et dans les besoins, des inventions nouvelles, l'amélioration des voies de communication, etc., réagissent souvent d'une manière très-fâcheuse sur nombre d'industries. Les étoffes légères de laine remplacent aujourd'hui celles de coton, comme ces dernières avaient supplanté jadis la toile et la laine elle-même. Nos cuirs à semelles et nos autres cuirs, trop épais pour le luxe de nos jours, sont obligés de faire place à des cuirs plus légers et plus souples. La filature et le tissage mécaniques écrasent la filature et le tissage à la main. La bière fait tort au vin.... Les industries se combattent sans relâche. . . Quels moyens les gouvernements pourraient-ils mettre en usage pour empêcher les effets de tant de changements? . . . . . .

« Nous connaissons dans toute leur déplorable étendue les pertes et les dommages sans nombre que nous ont causés les douanes, soit des pays voisins, soit des pays éloignés. Nous voyons avec douleur les États européens se fermer les uns contre les autres, et l'Europe entière jetée, par là, dans une situation fausse et critique, dans un état de guerre permanent contre le système des échanges naturels, contre ces rapports bienfaisants de peuple à peuple, où il y a à gagner pour tous, parce que tous donnent le surplus et reçoivent en retour les choses qui leur manquent. Les moyens artificiels mis en usage pour augmenter le nombre des manufactures et des ouvriers, les droits protecteurs élevés, établis pour encourager l'agriculture, ont engendré une multitude de rapports contre nature : dans quelques lieux ces mesures ont fait renchérir les denrées de première nécessité ; dans d'autres, elles les ont fait baisser à l'excès ; en un mot, il est constant, selon nous, que l'état de souffrance qui en ce moment tourmente l'Europe provient, en grande partie, de la fatale atteinte portée aux relations naturelles des peuples entre eux. Mais, tout en reconnaissant l'étendue du mal, nous demanderons ce que la Suisse aurait pu faire pour empêcher l'Europe d'entrer dans cette voie déplorable? — Puisque l'établissement de toutes ces barrières était une fatalité que l'on ne pouvait éviter, il ne restait à la Suisse qu'à donner une autre direction à son commerce et à chercher de nouveaux débouchés. C'est ce que nos négociants ont fait avec cette sûreté de coup d'œil que la liberté seule peut donner, et sans attendre que les gouvernements leur eussent tracé la marche à suivre. La nécessité et l'intérêt bien entendus sont, en pareil cas, les meilleurs guides.

« Dans l'espace de peu d'années, nous sommes parvenus à rivaliser pour cer-

tains produits avec des peuples qui, depuis longtemps, nous précédaient dans la carrière, et qui étaient considérés partout comme au-dessus des atteintes de la concurrence. Pourquoi donc verrait-on se paralyser aujourd'hui cette impulsion puissante, qui jusqu'ici a fait triompher notre industrie de tous les obstacles, en lui apprenant à se plier aux exigences des temps, des modes, des besoins, aux goûts particuliers des autres peuples? Et c'est précisément l'entière liberté accordée à toutes les industries qui, mieux que tous les règlements administratifs, nous a préservés de bien des écarts, et nous a fait toujours chercher à temps de nouvelles ressources lorsque les anciennes ne répondaient plus aux besoins du moment. Pourquoi donc faudrait-il maintenant des droits protecteurs pour introduire en Suisse de nouvelles industries ou pour en relever d'autres? Tout cela s'est fait jusqu'ici dans une mesure suffisante, sans l'appui ni le concours des gouvernements.

« Les seuls avantages dont jouisse la Suisse, et ces avantages sont grands, ce sont les qualités morales que nous avons reconnues chez les habitants, c'est l'accumulation des capitaux due au travail et à l'économie, c'est ce taux modéré de l'argent qui en est la suite, c'est *le peu d'élévation des impôts*, c'est enfin *la liberté du commerce qui nous permet d'acheter toutes les choses dont nous avons besoin là où nous les trouvons le mieux et au meilleur marché*. Sans ces deux derniers avantages, il y a longtemps que nous aurions succombé sous le poids de toutes les difficultés qui nous assiégent. Il ne faudrait pas autre chose que l'adoption d'un système protecteur pour détruire à jamais toute espérance fondée de voir nos diverses industries, celles surtout qui jusqu'à ce jour ont été les plus florissantes, se maintenir dans la voie d'un développement naturel. Nous ne possédons plus, il est vrai, l'un des éléments de la liberté du commerce, le libre écoulement de nos produits dans les pays voisins; mais c'est précisément pour cela que nous devons attacher plus d'importance à la *liberté d'achat*, cet autre élément de la liberté commerciale. Car plus nous sommes gênés pour l'écoulement de nos produits, et par cela même plus restreints dans nos bénéfices, plus il nous importe de nous procurer à plus bas prix encore, si c'est possible, que jusqu'à présent, toutes les choses dont nous avons besoin.

« On cherche à justifier certains droits d'importation, en disant qu'ils opposent une barrière aux progrès du luxe, puisqu'ils mettent hors de la portée du grand nombre des choses dont on peut se passer. Ce but serait assurément fort louable, mais nous doutons qu'il puisse être atteint. Nous aussi, nous déplorons la légèreté de tant de gens qui, dans les jours prospères, oublient les jours mauvais qui suivront; mais nous pensons que c'est par des moyens moraux, et non par la contrainte, qu'on pourra leur faire adopter de meilleurs principes et une conduite plus raisonnable... Des ordonnances contre le luxe répugneraient trop à l'esprit du temps pour qu'on pût en attendre aucun résultat. Nous doutons fort que la majorité de la population voie une intention paternelle dans les mesures des gouvernements qui, pour la forcer à la simplicité, feraient renchérir le vin, la bière, le tabac, le café, le sucre et les étoffes. Il faudra donc que le pauvre s'excède de travail, seulement pour pouvoir vivre, et qu'il se refuse toutes les choses qu'on met un peu légèrement au nombre des objets superflus, et qui sont pour tant de gens le seul moyen de se reconforter dans leurs pénibles travaux?

« Nous convenons que les droits protecteurs que l'on propose aujourd'hui

ne sont point élevés; mais l'expérience de tous les temps et de tous les pays nous apprend qu'en pareille matière on ne s'arrête jamais au point de départ et que, d'augmentation en augmentation, l'on finit par en venir à la prohibition totale, et par conséquent à l'anéantissement de la liberté. C'est un danger que nous ne pouvons pas signaler avec assez de force : car nous ne connaissons aucun État qui, une fois entré dans cette voie dangereuse, ait su en éviter les écueils. Des combinaisons financières se mêlent d'ordinaire aux mesures commerciales, elles aggravent le mal et le rendent incurable. Revenir en arrière est chose impossible. Celui qui se sent protégé, s'habitue à ne plus voir dans son habileté et dans son activité ses seuls éléments de succès ; la protection même qui lui est accordée ne lui paraît jamais suffisante ; jamais il n'y renonce, alors même qu'il serait prouvé qu'elle est éminemment contraire à l'intérêt général ; une révolution peut seule détruire ces priviléges des temps modernes. Les droits en s'élevant écrasent toujours davantage l'ouvrier, ou bien il faut que les salaires soient augmentés ; mais dans ce dernier cas, les produits deviennent plus chers, et, par conséquent, plus difficiles à écouler, et la cognée se trouve mise ainsi à la racine de la prospérité publique. . . . .

« Il nous est absolument impossible de comprendre comment l'adoption du système de la minorité pourrait contribuer à l'union de la Suisse, ranimer l'esprit national, favoriser le sentiment de la fraternité entre les habitants de tous les cantons. Nous sommes persuadés, au contraire, qu'en voulant soulager, aux dépens d'autrui, aux dépens surtout, nous le croyons, de la classe ouvrière, un certain nombre d'industriels qui ne sont qu'une minorité, on jetterait dans la Confédération un funeste aliment de discorde, dont l'effet infaillible serait de conduire la patrie au bord de l'abîme, si ce n'est de l'y précipiter.»

Nous livrons les mémorables paroles que nous venons de transcrire aux sérieuses méditations des gouvernements et des peuples. Puissent-ils en tirer un utile enseignement !

On sait quel a été le résultat de cette discussion sur laquelle nous avons pensé qu'il était utile d'attirer l'attention. La Diète fédérale a décidé que la liberté du commerce devait continuer à présider aux destinées industrielles de la Confédération. Les représentants des cantons de la Suisse ont rendu, par ce vote, un hommage éclatant à l'une des plus grandes vérités dont le philosophe de Genève se soit fait l'éloquent interprète, lorsqu'il a dit dans le Contrat social : « Si le législateur, se trompant dans son objet, prend un principe différent de celui qui naît de la nature des choses, l'État ne cessera d'être agité, jusqu'à ce qu'il soit détruit ou changé, et que l'invincible nature ait repris son empire. »

